

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunévillois

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .....15

Nombre de conseillers en  
exercice : .....29

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à vingt heures, les Membres du Comité de pole, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 10/02/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence :** Philippe DANIEL, président.

#### **Etaient présents :**

Jean-Claude BAZIN, Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Gérard RITZ, Christophe SONREL, René WAGNER

#### **Mandat de procuration :**

**Absents :** Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX, Jonathan KURKIENCY, Thierry MERCIER

**Voix consultatives :** Sophie LEHE était excusée et Claude RICHARD était présent.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....22

Absents ayant donné mandat de procuration.....0

Absents.....6

Votants.....22

#### **Délibération 2022 012**

##### **LEADER :**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	22	22	0	0	0

#### **LEADER : DEMANDE DE SUBVENTION SOUTIEN PRÉPARATOIRE POUR LA NOUVELLE CANDIDATURE LEADER 2023-2027**

Le conseil Régional GRAND EST a lancé un appel à manifestation d'intérêt LEADER (AMI) pour le programme 2023-2027 :

L'objectif est double pour cet appel à manifestation d'intérêt :

- Identifier les territoires intéressés par LEADER 2023-2027 pour lancer les appels à candidatures

- S'assurer de la conformité de leur approche par rapport aux règles de Leader.

Le PETR a répondu à cet AMI (délibération n° 2021-073 du 07 décembre 2021) dont la réponse est en attente de la part de la Région.

Fort de son expérience dans le programme LEADER depuis 2002 avec trois programmes développés sur le territoire, l'intérêt des fonds LEADER dans la dynamique du territoire et le soutien au développement territorial n'est plus à démontrer.

Le PETR doit adresser sa candidature auprès de la Région Grand Est pour l'été 2022. Ce dossier devra présenter la structure porteuse, le territoire, les thématiques envisagées, ainsi qu'une présentation de la méthode de mise en œuvre et un plan de financement. En complément de cette candidature, une évaluation approfondie du programme actuel est réalisée en interne. C'est pourquoi, le président propose d'être accompagné par un bureau d'étude dans l'élaboration de cette nouvelle candidature. Afin de préparer au mieux cette nouvelle programmation, il est possible de solliciter une aide européenne sur des fonds LEADER spécifiques, le soutien préparatoire.

DÉPENSES HT		
Poste de dépenses	de	€
Frais de déplacement		
Prestation extérieure		19 500,00€
<b>TOTAL</b>		<b>19 500,00€</b>

RECETTES		
Nature des concours financiers	€	%
Leader : soutien préparatoire	15 000,00 €	76,92 %
Autofinancement	4 500.00 €	23,08%
<b>TOTAL</b>	<b>19 500.00 €</b>	<b>100,00%</b>

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACTE** la volonté de candidater au nouveau programme LEADER 2023-2027,
- **APPROUVE** la demande de subvention et le plan de financement joint, au titre du soutien préparatoire prévu par la sous-mesure 19.1 du programme de développement rural FEADER 2023-2027
- **AUTORISE** le président à solliciter cette demande auprès des fonds FEADER pour l'élaboration de la stratégie de développement local LEADER
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non-attribution des montants de subventions sollicitées selon le plan de financement prévisionnel ci-joint,
- **AUTORISE** le président à signer tout document afférent à cette demande
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 et suivants,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 28 février 2022  
Philippe DANIEL,  
Président.

